

Département de la Drôme

**Commune de
BEAUREGARD BARET**

Plan Local d'Urbanisme

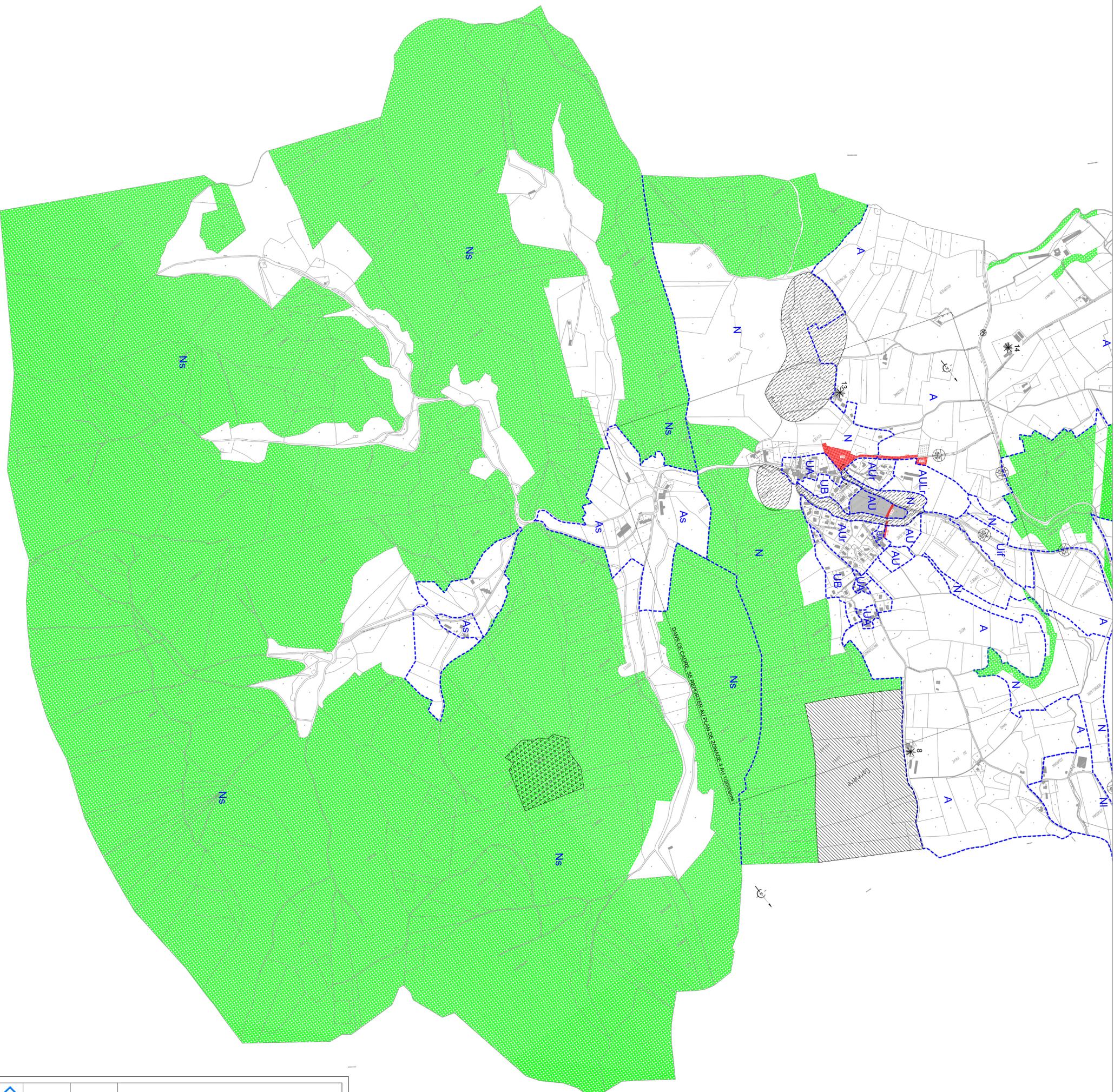
MODIFICATION N°1

3. – PIÈCES GRAPHIQUES MODIFIÉES

- Planche 1 : zonage au 1/5000
- Planche 2 : zonage au 1/5000
- Planche 3 : zonage au 1/2000
- Planche 4 : zonage au 1/2000



10, rue Condorcet – 26100 ROMANS-SUR-ISERE



LEGENDE :

ZONE U : Zone urbaine
 Secteurs d'îlots urbanisés ou secteur suffisamment équipés ou en cours d'équipement pour la desserte des constructions à implanter

UA : Zone urbaine d'habitat dense

UB : Zone urbaine d'habitat

UE : Zone d'activités économiques

UJ : Zone d'activités économiques

UJF : Zone urbaine à vocation d'activités économiques

ZONE AU : Zone à urbaniser

AU : Zone à vocation d'habitat (non ouverte à l'urbanisation)

AUI : Zone à vocation d'habitat à urbaniser pendant la durée du P.L.U.

AUJ : Secteur à vocation d'habitat à urbaniser sous conditions pendant la durée du P.L.U.

AUR : Secteur à vocation de bières - à urbaniser sous conditions pendant la durée du P.L.U.

ZONE A : Zone agricole

A : Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles

ZONE N : Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger

N : Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger

ND : Secteur de stockage de déchets inertes

INDICES :

Indice s : ZNIEFF - NATURA 2000

Indice p : Protection de paysage

Indice i : Activités de loisirs

MARGES DE RECUL PAR RAPPORT AUX VOIES (en mètres) :

■ Servitude de logement imposant 5 locaux d'habitat groupé

✱ Bâtimens pouvant faire l'objet d'un changement de destination conformément à l'article L.123-5-1 du Code de l'Urbanisme

EMPLACEMENTS RESERVES :

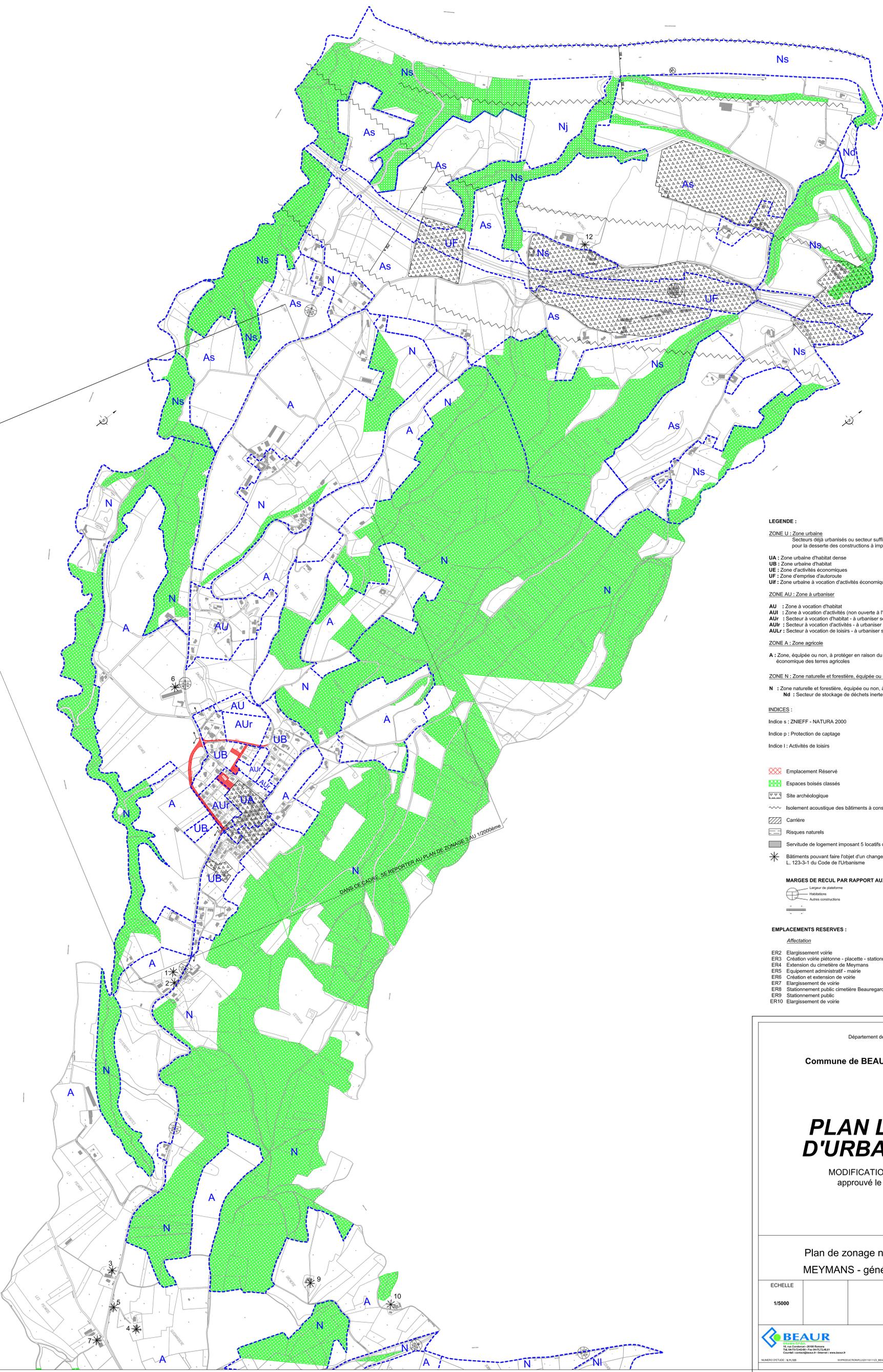
Affectation	Spécification
ER2 Emplacement voirie	Commune
ER3 Emplacement voirie - adhésifs - stationnement public	Commune
ER4 Emplacement voirie - adhésifs - stationnement public	Commune
ER5 Emplacement voirie - adhésifs - stationnement public	Commune
ER6 Emplacement voirie - adhésifs - stationnement public	Commune
ER7 Emplacement voirie - adhésifs - stationnement public	Commune
ER8 Emplacement voirie - adhésifs - stationnement public	Commune
ER9 Stationnement public	Commune
ER10 Emplacement de voirie	Commune

Département de la DROME
Commune de BEAUREGARD-BARET
PLAN LOCAL D'URBANISME
 MODIFICATION DU P.L.U.
 approuvé le 6/06/2017

Plan de zonage n°2
BEAUREGARD - général
Plan de zonage

ECHELLE
 1/5000

MAIRIE DE BEAUREGARD-BARET
 26100 BEAUREGARD-BARET
 TEL : 04 75 38 10 00
 FAX : 04 75 38 10 01
 MAIL : beaur@beaur.fr
 URL : www.beaur.fr
 PLAN LOCAL D'URBANISME - COMMUNE DE BEAUREGARD-BARET
 2017 - 2021 - 2025



- LEGENDE :**
- ZONE U : Zone urbaine**
Secteurs déjà urbanisés ou secteur suffisamment équipés ou en cours d'équipement pour la desserte des constructions à implanter
- UA :** Zone urbaine d'habitat dense
UB : Zone urbaine d'habitat
UE : Zone d'activités économiques
UF : Zone d'emprise d'autoroute
UF : Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- ZONE AU : Zone à urbaniser**
- AU :** Zone à vocation d'habitat
AU1 : Zone à vocation d'activités (non ouverte à l'urbanisation)
AU1r : Secteur à vocation d'habitat - à urbaniser sous conditions pendant la durée du P.L.U.
AU1r : Secteur à vocation d'activités - à urbaniser sous conditions pendant la durée du P.L.U.
AU1rL : Secteur à vocation de loisirs - à urbaniser sous conditions pendant la durée du P.L.U.
- ZONE A : Zone agricole**
- A :** Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles
- ZONE N : Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger**
- N :** Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger
Nd : Secteur de stockage de déchets inertes
- INDICES :**
- Indice s : ZNIEFF - NATURA 2000
Indice p : Protection de captage
Indice l : Activités de loisirs
- Emplacement Réservé
 Espaces boisés classés
 Site archéologique
 Isolement acoustique des bâtiments à construire aux abords d'infrastructures
 Carrière
 Risques naturels
 Servitude de logement imposant 5 locaux d'habitat groupé
 Bâtiments pouvant faire l'objet d'un changement de destination conformément à l'article L. 123-3-1 du Code de l'Urbanisme
- MARGES DE RECUIL PAR RAPPORT AUX VOIES (en mètres) :**
- Largeur de plateformes
 Habitations
 Autres constructions
- EMPLACEMENTS RESERVES :**
- | Affectation | Bénéficiaire |
|--|--------------|
| ER2 Elargissement voirie | Commune |
| ER3 Création voirie piétonne - placette - stationnement public | Commune |
| ER4 Extension du cimetière de Meymans | Commune |
| ER5 Equipement administratif - mairie | Commune |
| ER6 Création et extension de voirie | Département |
| ER7 Elargissement de voirie | Département |
| ER8 Stationnement public cimetière Beauregard | Commune |
| ER9 Stationnement public | Commune |
| ER10 Elargissement de voirie | Commune |

Département de la DROME

Commune de BEAUREGARD-BARET

PLAN LOCAL D'URBANISME

MODIFICATION DU P.L.U.
approuvé le 6/06/2017

Plan de zonage

Plan de zonage n°1:
MEYMANS - général

ECHELLE	1/5000				
---------	--------	--	--	--	--

N° de dossier : 2016-00000000
 Tél : 04 75 74 24 26 - Fax : 04 75 74 24 21
 Centre d'urbanisme de Beauregard-Baret

N° de dossier : 611103 W:\PRODUCTION\PLU\2017\01103_BEAUREGARD_BARET\01103_PLU_V2016 DATE : JUIN 2017